

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire

Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public

Bureau: Gestion collective

Affaire suivie par : Sylvie CHARRA Tél : 04 77 81 41 56

Mél: ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr 11, rue des Docteurs Charcot 42024 Saint-Etienne cedex 2 Saint-Etienne, le 4 novembre 2024

L'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames les enseignantes et messieurs les enseignants du 1er degré public du département de la Loire

Objet : mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré, phase interdépartementale, rentrée scolaire 2025.

Référence: note de service publiée au bulletin officiel spécial n° 5 du 31 octobre 2024.

J'attire votre attention sur la parution au bulletin officiel spécial n°5 du 31 octobre 2024 : https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Special5/MENH2425740N de la note de service concernant le mouvement interdépartemental des enseignants du 1er degré consultable sur le site du ministère à l'adresse suivante www.education.gouv.fr/

La présente note de service rappelle quelques points de vigilance relatifs au déroulement du mouvement interdépartemental.

I - CALENDRIER GENERAL

Ouverture de l'application Siam permettant aux enseignants de saisir leurs vœux de mutation interdépartementale	Du mercredi 6 novembre 2024 à 12 h 00 au mercredi 27 novembre 2024 à 12 h 00
Date limite d'envoi par les enseignants de leur confirmation de demande de changement de département et des pièces justificatives aux directions des services départementaux de l'éducation nationale :	Jeudi 12 décembre 2024 au plus tard
ce.ia42-mouvintra@ac-lyon.fr	

△ L'absence de transmission de la confirmation de demande au plus tard le 12 décembre 2024 entraînera automatiquement l'annulation de la participation au mouvement du candidat.

Date limite de réception par les services départementaux des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale	Lundi 13 janvier 2025 au plus tard
Affichage des barèmes initiaux dans Siam pour vérification par les enseignants	Mercredi 15 janvier 2025
Phase de demandes de correction des barèmes initiaux formulées par les enseignants et traitement des demandes par les services départementaux.	Du mercredi 15 janvier au mercredi 29 janvier 2025
Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation	Mercredi 12 mars 2025

△ Les participants au mouvement recevront le mercredi 12 mars 2025 le résultat de leur demande de mutation par messagerie I-Prof.

A l'issue, les personnes non satisfaites pourront solliciter une mobilité via Exeat et Ineat.

II - SAISIE DES VOEUX ET VALIDATION DE LA DEMANDE

La saisie des vœux est un acte personnel. Il est important que vous procédiez vous-même à cette opération afin d'éviter toute omission ou erreur d'enregistrement.

Méthodologie

- Accéder au portail ARENA:

https://portail.ac-lyon.fr/arena

accessible sur tout poste informatique via internet par l'application I-Prof : 6 départements différents peuvent être demandés, classés par ordre préférentiel de 1 à 6.

- Cliquer sur:
 - le lien Gestion des personnels
 - I-prof Enseignant afin d'accéder à votre dossier
 - le bouton « Les services »
 - le lien « Siam » pour accéder à Siam 1er degré pour : saisir des vœux de mutation, consulter les éléments du barème et les résultats du mouvement interdépartemental.

Attention: Si vous avez modifié votre mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, vous devez continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

Pour rappel: Les points de bonification sont indiqués dans les lignes directrices de gestion ministérielles publiées au Bulletin officiel spécial n° 5 du 31 octobre 2024.

III – PLATEFORME INFO MOBILITE

Pour tout renseignement, vous aurez la possibilité d'appeler, à partir du :

Mardi 5 novembre 2024 et jusqu'au mercredi 27 novembre 2024, la plateforme Info mobilité ministérielle accessible les jours ouvrés entre 9 h 00 et 18 h 30 au 01.55.55.44.44.

Vous pourrez également joindre la division du personnel premier degré public de la DSDEN de la Loire au : 04 77 81 41 56 ou 04 77 81 41 49 ou par mail à l'adresse ce.ia42-mouvintra@ac-lyon.fr

IV - SITUATIONS PARTICULIERES



Attention :

Les pièces seront à transmettre en priorité par voie électronique avant le Jeudi 12 décembre 2024 au plus tard au :

Service social du personnel:

ce.ia42-ass@ac-lyon.fr

Oυ

Service de médecine préventive :

ce.ia42-medper@ac-lyon.fr

Thierry DICKELÉ